

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
COMMUNE DE SOMMERAU

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°7 / 2025 EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2025 A 19H**

Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en fonction : 23
Quorum : 12

Nombre de conseillers présents en séance : 15
Nombre de conseillers présents en séance : 14
Nombre de conseillers présents en séance : 14

Nombre de Votants : 21 dont 6 procurations (sauf points 8.1 et 8.2)
Nombre de Votants : 19 dont 5 procurations (point 8.1)
Nombre de Votants : 20 dont 6 procurations (point 8.2)

Date de convocation : 20/11/2025 par le maire LORENTZ Bruno
Date de publication sur le site internet communal : 04/12/2025
Date affichage liste des délibérations : 04/12/2025
Date de transmission au contrôle de légalité : 04/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la mairie, sous la présidence de LORENTZ Bruno, Maire.

Étaient présents :

LORENTZ Bruno.....	Maire
JAEGER Jacqueline.....	1 ^{ère} adjointe et maire délégué d'Allenwiller
PAULEN René	2 ^{ème} adjoint
ANTONI Cathy	3 ^{ème} adjoint
AUER Maurice.....	4 ^{ème} adjoint et maire délégué de Salenthal (sorti au point 8.1)
CHAMPEL Jean-Marc	5 ^{ème} adjoint
ANDRES Jean-Jacques	Conseiller municipal
ENGEL Isabelle.....	Conseillère municipale
FRIEDERICH Vanessa.....	Conseillère municipale
FRIEDRICH Jean-Louis	Conseiller municipal (sorti au point 8.2)
GUNTHNER Patricia.....	Conseillère municipale
GUTH Julien	Conseiller municipal et Maire délégué de Birkenwald
KIEFFER Josiane.....	Conseillère municipale
LORENTZ Béatrice	Conseillère municipale et Maire délégué de Singrist
RENAULT Stéphane	Conseiller municipal

Absents excusés :

BRUNNER Bruno.....	Conseiller municipal (procuration à Josiane KIEFFER)
ECK Guy.....	Conseiller municipal
MOEBEL Christelle	Conseillère municipale (procuration à Jacqueline JAEGER)
OSTERMANN Céline.....	Conseillère municipale (procuration à Stéphane RENAULT)
RICHERT Pascale	Conseillère municipale (procuration à Maurice AUER)
SCHALL Véronique.....	Conseillère municipale (procuration à Julien GUTH)
WAGNER Sabine.....	Conseillère municipale (procuration à Jean-Jacques ANDRES)

Absente non excusée :

ROTH Larissa

Conseillère municipale

Assistaient en outre à la séance :

KALCK Pascale	Attachée territoriale principale – secrétariat
RIEHL Aurélie	Adjointe administrative – secrétariat

Secrétaire de séance : Jacqueline JAEGER, assistée de KALCK Pascale

DCM 2025-87 : Communauté de communes du Pays de Saverne**DCM 2025-87.1 : Communauté de communes du Pays de Saverne - Aménagement d'une voie verte de Saverne à Romanswiller – demande d'autorisation environnementale relative - Saisine des collectivités – Avis***Point 10.1**Rapporteur : Bruno LORENTZ*

La commune a été saisie, en date du 21-10-2025, d'une demande d'avis sur l'autorisation environnementale présentée par la Communauté de communes du Pays de Saverne pour l'aménagement d'une voie verte de Saverne à Romanswiller. Le dossier complet a été transmis au conseil en date du 27-10-2025.

En effet, la Communauté de Communes du Pays de Saverne porte un projet d'aménagement d'une voie verte de 9,5 km entre Saverne et Romanswiller (67), réutilisant l'emprise d'une ancienne voie ferrée déferrée et déclassée (1993), aujourd'hui en friche.

Ce tronçon, inscrit au Schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables, se divise en deux sections : un tronçon sud (Romanswiller–Singrist-Sommerau, partiellement réalisé mais faisant l'objet de la demande d'autorisation environnementale) et un tronçon nord (Otterswiller–Marmoutier-Nord).

Ce projet s'inscrit dans une démarche de promotion des mobilités douces, en cohérence avec les orientations nationales, en offrant une alternative sécurisée à la voiture via la réhabilitation d'une ancienne emprise ferroviaire. Il permet une optimisation foncière (évitant la consommation de terres naturelles ou agricoles) et tire parti de la topographie adaptée (pentes modérées, accessibilité inclusive) pour un usage cyclable et piéton. Il permet une accessibilité en mode doux de nombreux services et équipements (collèges et lycées, équipements sportifs et culturels, commerces, services publics ...)

Par ailleurs, le projet valorise un patrimoine paysager et technique (nombreux ouvrages d'art en bon état) tout en assurant leur entretien et sécurisation, et en intégrant une dimension pédagogique (panneaux de sensibilisation à la préservation des milieux naturels).

Finalement, la réalisation de cet itinéraire a été saluée par les instances touristiques départementales, dans la mesure où il permet l'achèvement d'un maillon stratégique du réseau cyclable, en site propre et sécurisé. Par sa qualité paysagère et son tracé adapté, il renforce l'attractivité touristique du territoire, comme en témoigne la proposition des acteurs locaux d'y intégrer la Véloroute n°52, afin d'en faire un axe structurant du schéma départemental des itinéraires cyclables.

Les travaux prévoient une emprise de 5m de large (3m de bande centrale enrobée + 2x1m d'accotements engazonnés), avec un tracé évitant les milieux urbanisés. Le projet fait désormais l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau afin de régulariser sa conformité environnementale

Décision du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.181-1 et suivants

Vu en particulier les articles L. 181-10 et L.101-10-1 du Code de l'environnement ;

Vu en particulier l'article R 181-18 du Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-6 relatifs à la Loi sur l'Eau ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour l'aménagement d'une voie verte entre Saverne et Romanswiller ;

Vu l'inscription de ce projet au Schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables, en cohérence avec les politiques publiques de transition écologique et de mobilités douces,

Compte-tenu de l'exposé qui précède ;

Considérant le dossier comprenant l'étude d'impact ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche vertueuse de :

- Promotion des déplacements alternatifs à la voiture, conformément aux orientations nationales en faveur des mobilités actives ;
- Réhabilitation d'une emprise ferroviaire désaffectée, permettant une économie du foncier (naturaliste et agricole) et une valorisation du patrimoine existant ;
- Accessibilité inclusive, grâce à une topographie adaptée (pentes modérées) et un tracé sécurisé en site propre ;
- Préservation et mise en valeur des milieux naturels, renforcée par des actions pédagogiques (panneaux d'information) et l'entretien des ouvrages d'art ;

Considérant que les mesures compensatoires et préventives prévues dans le dossier répondent aux enjeux environnementaux identifiés (zones humides, habitats de chiroptères), et ont été définies de manière à éviter les incidences négatives du projet sur l'environnement ;

Considérant que le volet environnemental a fait l'objet d'une attention particulière afin de limiter voire diminuer l'impact du projet pendant les travaux, mais également en phase d'exploitation sur le milieu nature (faune, flore, milieux aquatiques notamment) ;

Considérant l'intérêt communautaire et local du projet, tant sur le plan écologique, touristique, social, qu'économique ;

Considérant les motifs et considérations justifiant le caractère d'intérêt général de l'opération ;

Après en avoir délibéré

Décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté de communes du Pays de Saverne, en vue du projet de réalisation de la Voie verte Saverne/Romanswiller.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour :..... unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

Remarque : M. le Maire informe le conseil qu'une réunion publique aura lieu le

- 09-12-2025 à 19h à la Salle La Waldbuhn à Allenwiller
- 13-02-2026 à 19h à la Salle Festmatt à Singrist

Pour extrait certifié conforme et exécutoire à compter de sa réception en Préfecture

Le Maire
Bruno LORENTZ



Le secrétaire de séance
JAEGER Jacqueline